

# OMPI



WO/AC/15/2

ORIGINAL : anglais

DATE : 23 décembre 2009

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
GENÈVE

## COMITÉ D'AUDIT DE L'OMPI

Quinzième réunion  
Genève, 30 novembre – 4 décembre 2009

### RAPPORT

*adopté par le Comité d'audit*

### TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphe(s)
Introduction .....	1
Points de l'ordre du jour	
Point 1 : Adoption de l'ordre du jour .....	2
Point 2 : Organisation du travail du Comité d'audit de l'OMPI et de son fonctionnement .....	3 à 6
A. Réunion tripartite, 3 septembre 2009 .....	3
B. Réunion avec le directeur général, 22 octobre 2009 .....	4
C. Lettre du directeur général sur la divulgation financière/déclaration d'intérêts.....	5
D. Règlement intérieur du Comité d'audit de l'OMPI .....	6
Point 3 : Faits nouveaux concernant le programme de réorientation stratégique .....	7 à 30
A. Lettre du directeur général .....	9 à 19
B. Programme de cessation volontaire de service .....	20 à 23
C. Révision du Statut et Règlement du personnel .....	24 à 26
D. Déontologie et intégrité.....	27 à 30

Point 4 :	Contrôle interne .....	31 à 62
	A. Rapports d'audit interne.....	33 à 38
	B. Validation du rapport sur l'exécution du programme.....	39 à 43
	C. Rapport du vérificateur externe des comptes sur la fonction d'audit interne.....	44 à 50
	D. Suivi de la mise en œuvre des recommandations relatives à la supervision.....	51 à 55
	E. Enquête.....	56 à 62
Point 5 :	Normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS) .....	63 à 66
Point 6 :	Projets de nouvelles constructions .....	67 à 71
Point 7 :	Réunion avec le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit de l'ONU .....	72 à 79
Points 8 et 9 :	Suivi de l'évaluation du travail et des activités du Comité d'audit de l'OMPI et réunion avec les représentants des États membres de l'OMPI.....	80 à 105
Point 10 :	Élection du président et du vice-président.....	106 et 107
Point 11 :	Questions diverses .....	108 à 110
	A. Procédure de sélection du vérificateur externe des comptes .....	108
	B. Prochaine réunion du Comité d'audit de l'OMPI.....	109 et 110
Annexe I :	Ordre du jour adopté par le comité	
Annexe II :	Règlement intérieur du Comité d'audit de l'OMPI	
Annexe III :	Liste des documents	
Annexe IV :	Liste des participants de la réunion du Comité d'audit de l'OMPI avec les représentants des États membres	
Annexe V :	Extrait "IX. Secrétaire du Comité" du Règlement intérieur du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit de l'ONU (IAAC)	

## **INTRODUCTION**

1. Le Comité d'audit de l'OMPI (ci-après dénommé "comité") a tenu sa quinzième réunion du 30 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2009. Étaient présents MM. Pieter Zevenbergen (président), George Haddad (vice-président), Geoffrey Drage, Gong Yalin, Akuetey Johnson, Akeem Oladele, Khalil Issa Othman, Igor Shcherbak et Gian Piero Roz.

### **POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2. Le comité a adopté le projet d'ordre du jour sous réserve de certaines modifications (annexe I).

### **POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **ORGANISATION DU TRAVAIL DU COMITE D'AUDIT ET DE SON FONCTIONNEMENT**

##### **A. Réunion tripartite, 3 septembre 2009**

3. Le 3 septembre 2009, s'est tenue au siège de l'OMPI une réunion tripartite à laquelle ont participé M. Francis Gurry, directeur général, M. Kürt Grüter, vérificateur externe des comptes, M. Nick Treen, directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes, et M. Pieter Zevenbergen, président du comité. Le comité a pris note du projet de compte rendu de cette réunion établi par le directeur général et de la communication du président aux membres du Comité d'audit. Le président du comité se mettra en rapport avec le vérificateur externe des comptes en vue d'obtenir la contribution du comité sur le projet de document du vérificateur externe des comptes contenant la définition des rôles respectifs du vérificateur externe des comptes, de la Division de l'audit et de la supervision internes et du comité, ainsi que des suggestions et propositions visant à améliorer la coopération et l'échange d'informations entre les trois fonctions d'audit et de supervision.

##### **B. Réunion avec le directeur général, 22 octobre 2009**

4. Le 22 octobre 2009, une réunion s'est tenue au siège de l'OMPI avec la participation de M. Francis Gurry, directeur général, M. Naresh Prasad, directeur exécutif et chef de cabinet, M. Philippe Favatier, directeur financier (contrôleur), Mme Chitra Narayanswamy, conseillère principale, cabinet du directeur général, M. Pieter Zevenbergen, président du comité et M. Gian Piero Roz, membre du comité. Le comité a pris note d'un compte rendu de cette réunion établi par M. Roz.

##### **C. Lettre du directeur général sur la divulgation financière/déclaration d'intérêts**

5. Le comité a pris note de deux lettres du directeur général, datées du 19 juin 2009 et du 1<sup>er</sup> octobre 2009, concernant les observations du comité à propos du document de travail WO/CC/61/4 "Divulgation financière/déclaration d'intérêts". Le comité est revenu sur ce sujet dans le cadre de l'examen des politiques relatives à la déontologie et à l'intégrité (voir les paragraphes 28 à 30).

D. Règlement intérieur du Comité d'audit de l'OMPI

6. Le comité a adopté le règlement intérieur, fondé sur le règlement intérieur du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit de l'ONU. Le règlement intérieur du comité, qui figure à l'annexe II du présent rapport, est entré en vigueur le 3 décembre 2009.

**POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR**

**FAITS NOUVEAUX CONCERNANT LE PROGRAMME  
DE REORIENTATION STRATEGIQUE**

7. Les documents soumis au comité au titre de ce point de l'ordre du jour figurent à l'annexe III du présent rapport.

8. Le comité a rencontré trois fonctionnaires du Département de la gestion des ressources humaines à propos du programme de cessation volontaire de service et de la révision du Statut et règlement du personnel, à savoir : M. Miguel Figuerola, directeur, M. Svein Arneberg, directeur adjoint, et Mme Lise Ezana, chef de la Section administrative des ressources humaines. M. Edward Kwakwa, conseiller juridique, était aussi présent lors de la discussion sur l'examen des politiques relatives à la déontologie et à l'intégrité.

A. Examen de la lettre du directeur général

9. Le comité a accueilli favorablement la confirmation par le directeur général de la prise de fonctions de la nouvelle équipe de haute direction le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

10. Le comité s'est réjoui à l'idée d'une coopération fructueuse avec la nouvelle équipe, en particulier en ce qui concerne le programme de réorientation stratégique, à l'élaboration et à la mise en œuvre duquel l'équipe jouerait un rôle central à l'avenir.

11. Le comité s'est réjoui à la perspective de travailler avec M. Ramanathan Ambi Sundaram, sous-directeur général chargé de l'administration et de la gestion, qui, pour la première fois dans l'histoire de l'OMPI, serait responsable des services administratifs et des services de gestion de l'Organisation, et qui était chargé par le directeur général d'être le trait d'union entre l'Organisation et le comité.

12. Le comité a rappelé qu'à sa douzième réunion (mars 2009)<sup>1</sup>, il a été convenu avec le directeur général que les rapports sur l'état d'avancement du programme de réorientation stratégique seraient présentés au comité deux fois par an à partir du mois de juin 2009. Il avait aussi été convenu que "les questions appelant un examen urgent du comité dans le cadre de son mandat pouvaient être étudiées en dehors de ces périodes".

13. Le comité a été tenu informé du programme de réorientation stratégique par le directeur général et des hauts fonctionnaires de l'OMPI pendant ses réunions de mars, juin et août 2009, en particulier à propos de projets précis. Le rapport reçu en novembre 2009 consistait en une lettre récapitulant les principales initiatives engagées en vue de l'examen initial du cadre stratégique de l'OMPI puis selon les trois axes du programme de réorientation stratégique.

---

<sup>1</sup> Paragraphe 9 du document WO/AC/12/2.

14. Le comité a accueilli favorablement les informations fournies, qui complètent les séances d'information relatives aux différentes activités administratives connexes et l'examen de ces activités organisés pendant ses réunions antérieures. Il a apprécié en particulier les informations relatives aux initiatives prises dans des domaines d'activité essentiels de l'OMPI qui, bien que sortant du domaine de compétence du comité, aidaient les membres du comité à mieux situer les domaines qu'il était chargé de superviser dans le contexte général de la propriété intellectuelle. Le comité, estimant que ces informations étaient extrêmement utiles, apprécierait d'être tenu informé de ces initiatives ainsi que des progrès réalisés, à un niveau élevé, dans la perspective des futures réunions.

15. Toutefois, le comité a noté que ses recommandations relatives à l'élaboration d'un plan intégré complet et d'un ensemble d'orientations pour la mise en œuvre du programme de réorientation stratégique, indiquant, sur la base d'un calendrier commun, les liens réciproques entre les différents modules, les besoins sur le plan de l'organisation et des ressources, n'avaient pas encore eu de suite. Un tel plan avait été recommandé initialement par le comité en septembre 2007<sup>2</sup> en ce qui concerne le programme d'améliorations structurelles, à la suite de la conclusion de l'étude bureau par bureau, et la recommandation du comité avait été approuvée par l'Assemblée générale à sa trente-quatrième session<sup>3</sup>. La décision de l'Assemblée générale a été confirmée par le Comité du programme et budget et l'Assemblée générale, en 2008, comme étant applicable au programme de réorientation stratégique<sup>4</sup>.

16. Par conséquent, le comité a considéré que les informations fournies n'étaient pas suffisantes pour permettre de suivre et d'évaluer l'action engagée par le Secrétariat. Le comité a en outre estimé qu'un plan et des orientations détaillés et coordonnés, à un niveau élevé, auraient pu faciliter le travail de planification et la compréhension du processus par la nouvelle équipe de haute direction. Il a également estimé qu'un tel plan et que de telles orientations seraient extrêmement utiles pour faciliter le fonctionnement de l'Organisation en tant qu'entité unique et non pas comme une série de compartiments étanches.

17. Le comité a pris note de la déclaration du directeur général selon lequel un "inventaire détaillé à l'échelle de l'Organisation de l'ensemble des activités et projets actuels et prévus, avec indication des responsabilités et des calendriers provisoires", serait soumis au comité à sa session de printemps 2010, époque à laquelle la phase de transition suivant la prise de fonctions de la nouvelle équipe de haute direction serait achevée.

18. Le comité souhaite que cet inventaire soit établi selon une série de critères déjà mentionnés<sup>5</sup>, comprendra une évaluation des risques pour chaque activité, étant entendu que devra être indiquée la façon dont chaque risque sera atténué, et établira aussi un lien entre les activités et les neuf objectifs du nouveau cadre stratégique de l'OMPI.

19. Le comité a noté dans la lettre que "l'examen initial de la structure et des effectifs de plus de 70% des services de l'Organisation" était "achevé, les modifications correspondantes ayant été mises en œuvre grâce à une série d'ordres de service concernant la réorganisation". Un tel examen semblait conforme aux recommandations formulées par le Corps commun d'inspection en 2005<sup>6</sup> et aux conclusions de l'étude bureau par bureau réalisée par

---

<sup>2</sup> Paragraphe 24 du document WO/AC/6/2.

<sup>3</sup> Paragraphe 34 du document WO/GA/34/16.

<sup>4</sup> Paragraphes 48 à 50 du document A/46/12.

<sup>5</sup> Il devra être précis, mesurable, atteignable, réaliste, en temps opportun et cohérent.

<sup>6</sup> Rapport JIU/REP/2005/1.

PricewaterhouseCoopers. Toutefois, à ce jour, aucune information n'a été communiquée au comité sur la méthode et le résultat de cet examen. Le comité escompte recevoir des informations complètes sur cette action à sa prochaine réunion, en avril 2010.

B. Programme de cessation volontaire de service

20. Le comité a accueilli avec satisfaction le rapport sur l'état d'avancement du programme de cessation volontaire de service présenté par le directeur du Département de la gestion des ressources humaines (DGRH). Le comité a rappelé que le Comité de coordination lui avait demandé de superviser le programme<sup>7</sup>. Compte tenu de la chronologie du programme et du calendrier et de la fréquence des réunions du comité, il ne pourra procéder qu'à une analyse a posteriori de la mise en œuvre du programme<sup>8</sup>.

21. Des renseignements ont été communiqués au sujet du nombre total de candidats, par nationalité, sexe, âge, grade, type de programme et nombre moyen d'années de service. Le comité a aussi été informé du processus suivi par le groupe d'évaluation et des renseignements abondants fournis aux membres du personnel intéressés.

22. Le comité a pris note des éléments suivants :

- a) il ne lui a pas été communiqué de renseignements en ce qui concerne l'incidence financière estimative actuelle du programme, compte tenu du nombre de demandes reçues et du nombre déjà acceptées, par plus que sur l'incidence de ces dépenses sur les provisions constituées au titre des prestations dont bénéficient les fonctionnaires pour couvrir les obligations de l'Organisation compte tenu des droits acquis du personnel dans la perspective d'une cessation de service. Le comité escompte recevoir ces renseignements à sa prochaine réunion prévue en avril 2010;
- b) le nombre de demandes reçues a dépassé les attentes;
- c) presque la moitié des demandes ont été examinées et le processus d'examen s'est déroulé en fonction de la date de cessation de service demandée;
- d) afin de mieux évaluer l'incidence du programme, il serait utile de rapporter le nombre de demandes présentées par catégorie au nombre total de fonctionnaires par catégorie et par service; et
- e) il ne semblait pas y avoir de lien entre "l'examen initial de la structure et des effectifs" mentionné dans la lettre du directeur général datée du 14 septembre 2009 et les critères utilisés pour évaluer les demandes visant à bénéficier du programme de cessation volontaire de service.

23. Le comité souhaite disposer des dernières informations disponibles sur le programme à sa prochaine réunion.

---

<sup>7</sup> Document WO/CC/61/6.

<sup>8</sup> Paragraphe b du document WO/AC/14/2.

### C. Révision du Statut et Règlement du personnel

24. Le directeur du DGRH a fait un rapport verbal sur l'état d'avancement de la révision du Statut et Règlement du personnel. Il a informé le comité que la principale préoccupation du personnel résidait dans les droits que les membres du personnel conserveraient dans le cadre des nouvelles dispositions contractuelles.

25. Le comité a été informé de ce que le DGRH procédait actuellement à un inventaire de toutes les activités nécessaires pour achever la révision et la mise en œuvre du Statut et Règlement du personnel, y compris l'élaboration d'un manuel administratif qui, étant donné qu'il englobera tous les secteurs administratifs, nécessitera une coordination complexe au sein du secteur responsable de l'administration et de la gestion. Il a été informé en outre du fait que les activités relatives à ce projet prendraient de deux à trois ans et nécessiteraient des ressources supplémentaires dont ne disposait pas actuellement le DGRH en quantité et en compétences.

26. Le comité a noté avec satisfaction que sa recommandation<sup>9</sup> selon laquelle des renseignements sur ce projet devaient être largement communiqués au personnel avait été mise en œuvre et que deux réunions publiques avaient eu lieu.

### Recommandation

27. Le comité recommande que, comme cela est indiqué dans le rapport de la quatorzième réunion<sup>10</sup>, le plan du DGRH devrait être élaboré en fonction des mots d'ordre recommandés<sup>11</sup>, et comprendre un registre des risques complété par une indication des mesures à prendre pour atténuer les risques, ainsi qu'une estimation des ressources nécessaires pour achever le projet, sur le plan de la quantité, des coûts et des compétences. Le plan devrait être soumis au comité pour sa prochaine réunion prévue en avril 2010.

### D. Déontologie et intégrité

28. Le comité a pris note de deux lettres du directeur général dans lesquelles il répond à des observations formulées par le comité, à sa demande, à propos du système de déclaration de situation financière, et il informe le comité de la diffusion d'un ordre de service y relatif en septembre 2009<sup>12</sup>.

29. Le comité a été informé par le conseiller juridique de ce qu'une quinzaine de formulaires de déclaration d'intérêts avaient été reçus et que les enveloppes cachetées seraient transmises à l'administrateur chargé des questions d'éthique professionnelle dès que le Bureau de la déontologie serait créé. Le comité a été en outre informé de ce qu'aucun élément nouveau n'était intervenu à la suite d'une étude réalisée par un consultant pour la Division de l'audit et de la supervision internes, et achevée au début de 2009, en attendant la création du poste d'administrateur chargé des questions d'éthique professionnelle à l'OMPI.

---

<sup>9</sup> Paragraphe 11 du document WO/AC/14/2.

<sup>10</sup> Paragraphes 9.a) et 10 du document WO/AC/14/2.

<sup>11</sup> Précis, mesurable, atteignable, réaliste, en temps opportun et cohérent.

<sup>12</sup> Ordre de service n° 57/2009.

30. Le comité continuera à suivre très attentivement l'élaboration de principes de déontologie et d'intégrité à l'OMPI et souhaite rencontrer l'administrateur chargé des questions d'éthique professionnelle à sa prochaine réunion, en avril 2010.

## POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

### CONTROLE INTERNE

31. Les documents présentés au comité au titre de ce point de l'ordre du jour figurent à l'annexe III du présent rapport.

32. Des informations et des explications ont été données au comité, dans leur domaine de responsabilité respectif, par M. Philippe Favatier, directeur financier (contrôleur) Département de la gestion des finances, du budget et du programme, Secteur des affaires générales et de l'administration; M. Miguel Figuerola, directeur du Département de la gestion des ressources humaines; M. Wei Lei, directeur des services informatiques, Département des technologies de l'information et de la communication; Mme Janice Cook Robbins, chef des services des finances, Département de la gestion des finances, du budget et du programme, Secteur des affaires générales et de l'administration; M. Tuncay Efendioglu, administrateur principal à l'audit interne, Division de l'audit et de la supervision internes; Mme Neila Krifi, chef de la Section des voyages et de l'administration des missions, Division des achats et des voyages, Secteur des affaires générales et de l'administration; Mme Julia del Carmen Flore Marfetan, administratrice principale chargée de l'évaluation, Division de l'audit et de la supervision internes; Mme Dominique Vesin, assistante administrative principale, Section administrative des ressources humaines, et Mme Natalia Gorokhova, consultante, Groupe Flexitime, Section administrative des ressources humaines.

#### A. Rapports d'audit interne

33. Les rapports d'audit interne "Audit of Payroll in WIPO" et "Audit of Travel and Mission Support in WIPO" ont été examinés par le comité pendant des réunions précédentes<sup>13</sup>; le comité les a jugés utiles, estimant qu'ils contenaient des recommandations pertinentes. Préoccupé par les conclusions, le comité avait demandé de rencontrer tous les fonctionnaires responsables.

34. En plus de ses observations formulées à ces douzième et quatorzième réunions, le comité a noté les éléments ci-après :

- a) le nouveau directeur général a diffusé une série d'ordres de service et de directives internes pour limiter les coûts liés aux voyages. Certaines mesures ont été approuvées, ainsi que cela est nécessaire, par le Comité de coordination, ce qui a entraîné des modifications du Statut et Règlement du personnel;

---

<sup>13</sup> Le rapport relatif aux voyages et à l'administration des missions a été examiné pendant les douzième et quatorzième réunions du comité et le rapport relatif aux audits des états de paye l'a été à la quatorzième réunion du comité.

- b) le directeur de la DGRH a refusé d'autoriser le paiement d'heures supplémentaires au-delà du nombre maximal d'heures fixé par le Statut et Règlement du personnel;
- c) les deux rapports d'audit portent sur des processus horizontaux comportant des actions menées sous la responsabilité de services différents au sein du Secteur de l'administration et de la gestion tout en relevant aussi des chefs de programme. D'une façon générale, il était clair que le principe de la reddition de comptes n'était pas appliqué de façon adéquate;
- d) bien que les rapports d'audit sur les états de paye et les voyages aient été diffusés plus de huit et quatre mois plus tôt respectivement, aucun plan d'action global n'a été élaboré en vue de remédier aux lacunes recensées;
- e) la réorganisation, l'absence du sous-directeur général et les vacances à des postes clés tels que celui de directeur du DGRH, ont eu un effet sur le travail du Secteur de l'administration et de la gestion, et ont peut-être retardé l'examen des rapports;
- f) les règles relatives aux voyages et, en particulier, les ordres de service s'y rapportant, étaient vagues et incomplets, ce qui pouvait rendre ces textes difficiles à interpréter par le personnel;
- g) les règles relatives aux heures supplémentaires donnant droit à un congé de compensation peuvent ne pas être applicables selon le type de travail;
- h) l'application correcte des règles et règlements relatifs aux voyages et aux heures supplémentaires ainsi que la majorité des points mentionnés dans les rapports d'audit relevait principalement de la responsabilité des chefs de programme; et
- i) le rapport d'audit sur les états de paye portait principalement sur la gestion des heures supplémentaires et du système d'horaire variable et non pas sur les états de paye proprement dits.

35. Le comité a estimé que la réunion de tous les services administratifs sous un seul sous-directeur général chargé de l'administration et de la gestion permettrait de résoudre plus facilement les problèmes rencontrés dans le cadre de processus horizontaux, par exemple en ce qui concerne les voyages et les heures supplémentaires.

36. Le comité rencontrera le directeur de la Division des achats et des voyages à sa prochaine réunion prévue en avril 2010 afin d'envisager une éventuelle révision des règlements, règles et procédures relatives aux voyages.

#### Recommandations

37. Le comité recommande que :

- a) le nouveau sous-directeur général chargé de l'administration et de la gestion envisage de nommer un gestionnaire dans son secteur comme fonctionnaire responsable des opérations relatives aux voyages et aux heures supplémentaires respectivement pour assurer une coordination continue et efficace des opérations;

- b) des plans d'ensemble soient établis par le Secteur de l'administration et de la gestion en vue de la mise en œuvre coordonnée des recommandations relatives à l'audit;
- c) les contrôles concernant les congés dans les foyers combinés avec des missions officielles et les missions officielles dans les pays d'origine soient renforcés et, le cas échéant, les règles et procédures soient modifiées et communiquées aux gestionnaire et au personnel; et
- d) une séance d'information à l'intention des chefs de programme soit organisée de toute urgence en ce qui concerne les voyages et les heures supplémentaires pour faire en sorte qu'ils soient pleinement informés des règlements et des règles applicables et du fait qu'ils sont responsables de l'utilisation des ressources qui leur sont attribuées dans ces domaines.

38. Le comité a pris note du rapport intitulé "Final Audit Report on the PCT Revenue Generation Process" (rapport final d'audit sur le processus de création de recettes au titre du PCT). Ce rapport sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion du comité qui doit se tenir en avril 2010; les gestionnaires et les fonctionnaires de l'OMPI responsables seront invités à participer à cette réunion pour informer le comité des derniers éléments relatifs à la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport.

#### B. Validation du rapport sur l'exécution du programme

39. En l'absence de M. Nick Treen, Directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes, pour cause d'hospitalisation, les informations ont été communiquées au comité par Mme Julia del Carmen Flore Marfetan, administratrice principale chargée de l'évaluation, Division de l'audit et de la supervision internes.

40. Le comité a noté que la validation était limitée dans son champ d'application et ne présentait donc une utilité restreinte en tant que moyen de garantir de façon raisonnable aux parties prenantes que les résultats indiqués dans le rapport sur l'exécution du programme en 2008 avaient effectivement été atteints.

41. Malgré la réserve susmentionnée, le comité a noté que le rapport de validation avait permis une évaluation de la qualité des données nécessaires et des informations requises pour valider les résultats obtenus. Ces informations concernent la clarté des définitions des termes, les objectifs et les résultats attendus ainsi que les liens entre eux et les activités menées, ainsi que la pertinence et le caractère mesurable des indicateurs de performance retenus.

42. Le comité a estimé que les constatations et les conclusions formulées dans le rapport de validation pourraient servir à améliorer l'établissement du programme et des rapports sur l'exécution du programme.

#### Recommandation

43. Le comité recommande que les constatations figurant dans le rapport de validation soient portées à l'attention des chefs de programme, en particulier les aspects relatifs à la qualité des données et des informations nécessaires aux fins de la validation.

C. Rapport du vérificateur externe des comptes sur l'évaluation de la fonction d'audit interne

44. Le comité a pris note du rapport du vérificateur externe des comptes (Contrôle fédéral des finances de la Confédération Suisse) achevé le 31 juillet 2009.

45. La fonction d'audit interne à l'OMPI a été évaluée conformément au Règlement financier et au Règlement d'exécution du Règlement financier de l'Organisation et aux normes professionnelles internationales pour la pratique de l'audit interne. Cette évaluation a été réalisée en vue de vérifier si les normes internationales étaient respectées et n'a pas porté sur le contenu ni sur les domaines connexes.

46. Le comité a noté que l'évaluation semblait ne pas tenir compte des nombreuses recommandations qu'il avait formulées en ce qui concerne la fonction d'audit interne, le rapport ne contenant aucune référence à ces recommandations.

47. Le rapport soulignait les possibilités d'améliorer l'audit, quant à la forme, par rapport à chacune des normes afin de remplir les conditions exigées, même si le pourcentage global des normes appliquées dépasse déjà les 80%.

48. Le comité a fait siennes les recommandations de l'auditeur externe et a souligné la recommandation selon laquelle le plan d'audit devrait être lié à une évaluation des risques auxquels l'OMPI fait face.

49. Le comité a souhaité en outre souligner la nécessité d'achever le manuel d'audit et de le publier sur l'Intranet afin d'accroître la visibilité de la Division et de faciliter la communication entre l'auditeur et l'entité objet de l'audit.

Recommandation

50. Le comité recommande que la Division de l'audit et de la supervision internes mette au point, dès que possible, le programme de travail 2010/2011, compte tenu d'une évaluation des risques et, dans la mesure du possible, de la mise en œuvre des résultats de l'évaluation.

D. État de la mise en œuvre des recommandations relatives à la supervision

51. En l'absence du directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes, M. Tuncay Efendioglu, administrateur principal à l'audit interne, Division de l'audit et de la supervision internes, a donné des informations au comité.

52. Le comité a été informé du fait que l'élaboration d'une base de données Microsoft Access en ce qui concerne les recommandations relatives à la supervision n'a pas pu être achevée compte tenu de priorités de travail plus urgentes dans la Division de l'informatique. Il a en outre été indiqué au comité que cette partie du projet devrait être terminée à la fin du mois de février 2010.

53. Le comité a souligné que l'élaboration d'une telle base de données pour la longue liste de recommandations en suspens devrait faciliter la communication avec les gestionnaires responsables. Il a noté toutefois que le recours à l'informatique devrait être complété par un ordre de service soulignant la responsabilité des gestionnaires en ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations relatives à la supervision. Cette double démarche contribuerait à réduire le nombre de recommandations en suspens.

54. Le comité a décidé qu'il examinerait lui-même ses propres recommandations demeurées en suspens afin de réduire le nombre de recommandations de ce type et d'établir un ordre de priorité.

#### Recommandation

55. Le comité recommande que la Division de l'audit et de la supervision internes s'emploie à grouper les recommandations en suspens et à établir un ordre de priorité aux fins d'examen par le comité à sa prochaine réunion en avril 2010.

#### E. Enquêtes

56. Le comité a examiné le rapport de synthèse trimestriel de la Division de l'audit et de la supervision internes pour la période juillet-septembre 2009. En l'absence du directeur de cette division, il a pris note des renseignements contenus dans ce rapport mais n'a pu l'analyser de façon approfondie.

57. Le comité a noté que la plupart des enquêtes n'avaient pas pu être achevées pendant la période allant de juillet à septembre.

58. Le comité a aussi noté que des dossiers soumis à enquête seraient bouclés à la fin de l'année.

59. Le comité a été informé du fait que le manuel sur la réalisation des enquêtes n'était pas encore prêt et qu'un consultant extérieur avait été recruté pour élaborer un projet.

60. Le comité prévoit qu'un projet de manuel relatif à la réalisation d'enquêtes sera prêt suffisamment tôt pour qu'il puisse l'examiner à sa prochaine réunion en avril 2010 et il souhaiterait que le Bureau du conseiller juridique et le Département de la gestion des ressources humaines apporte leur participation à cet égard.

#### Recommandations

61. Conformément aux observations et aux recommandations formulées à ses quatrième, douzième, treizième et quatorzième réunions<sup>14</sup>, le comité recommande que le manuel relatif à la réalisation d'enquêtes soit terminé et qu'il soit présenté avec un projet de politique à suivre en matière d'enquêtes.

62. Le comité recommande en outre que les dossiers soumis à enquête soient bouclés, qu'ils soient mentionnés dans le rapport annuel sur les enquêtes pour 2009, et prévoit de recevoir le rapport 2009 suffisamment tôt avant sa prochaine réunion prévue en avril 2010.

---

<sup>14</sup> Paragraphe 13.c) du document WO/AC/4/2, paragraphes 15 et 19.c) du document WO/AC/12/2, paragraphe 19.b) du document WO/AC/13 et paragraphe 26 à 30 et 40.a) du document WO/AC/14/2.

**POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR****NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES DU SECTEUR PUBLIC  
(NORMES IPSAS)**

63. Des informations et des explications ont été données au comité par M. Philippe Favatier, directeur financier (contrôleur), et Mme Janice Cook Robbins, chef des services des finances, Département de la gestion des finances, du budget et du programme, Secteur des affaires générales et de l'administration. Le comité a pris note du contenu de la lettre envoyée par M. Favatier à la suite des observations formulées par le comité dans son quatorzième rapport.
64. Un exposé a été présenté au comité sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des normes IPSAS.
65. Le comité a appris avec satisfaction que la mise en œuvre du projet IPSAS était toujours prévue pour 2010. Les éléments ci-après ont notamment été notés :
- a) Des consultations étaient en cours avec le vérificateur externe des comptes en ce qui concerne la conformité des principes de comptabilité internes de l'OMPI avec les normes IPSAS, s'agissant plus particulièrement du traitement des recettes issues du PCT. Il a été indiqué au comité qu'il était actuellement estimé que ces recettes ne seraient pas inscrites comme revenu dans les comptes jusqu'à la date de la publication du brevet, environ 18 mois après le paiement de la taxe de dépôt. Dans la réalité, cela signifie que l'argent reçu de chaque déposant est conservé comme créance à titre de prépaiement jusqu'à la date à laquelle le brevet du déposant est publié, date à partir de laquelle le montant en question est considéré comme recette. Selon les principes IPSAS, la première année des comptes établis selon les normes IPSAS indiquerait une réduction de recettes sensible et une augmentation correspondante des dettes. La diminution était beaucoup plus modeste dans le cadre du système de Madrid, le report des recettes devant se limiter à environ 30 jours. La discussion avec le vérificateur externe des comptes a aussi porté sur la question de savoir si une analyse des composantes serait nécessaire en ce qui concerne l'évaluation des bâtiments existants. Si le vérificateur externe des comptes insiste sur la nécessité de recourir à une "approche par composante", l'Organisation demandera à un professionnel de déterminer s'il est effectivement réalisable d'évaluer les bâtiments de l'OMPI par composante. Si tel est le cas, cela pourrait signifier que les différentes composantes se verront attribuer une durée de vie utile individuelle, qui pourrait donc accroître la dotation annuelle aux amortissements (si, par exemple, la structure d'un bâtiment à une vie utile de 50 ans mais que les ascenseurs n'ont une durée de vie que de 35 ans). Le comité a aussi été informé du fait qu'il était maintenant escompté que la comptabilité selon les normes IPSAS aurait pour effet direct de réduire les réserves de l'OMPI de 21 millions de francs suisses.
  - b) Aucun changement n'était actuellement prévu en ce qui concerne la convention comptable du programme et budget biennal hormis une division en deux fois 12 mois. Il a été indiqué au comité que, selon les normes IPSAS, il était nécessaire d'établir des états financiers annuels qui devraient contenir un état de rapprochement avec le budget pour l'année examinée. Le comité a souligné que les comptes biennaux devraient être liés au programme et budget approuvé pour faciliter l'examen par les États membres du travail réalisé par le Secrétariat.

- c) Aucun changement immédiat n'a été envisagé en ce qui concerne le rapport sur l'exécution du programme par suite de l'introduction des normes IPSAS. L'attention du comité a toutefois été attirée sur le fait qu'il pourrait être envisagé de lier le rapport sur l'exécution du programme aux comptes annuels pour l'exercice biennal 2012-2013. Les codes d'activité indiqués dans le plan comptable pourraient être utilisés à cet égard. Le comité reviendra sur cette question à sa prochaine réunion.
- d) Il a été indiqué au comité que les principaux risques en ce qui concerne la mise en œuvre des normes IPAS résidaient dans l'établissement d'un registre fiable et détaillé des actifs et dans la nécessité de convaincre le vérificateur externe des comptes que les nouvelles politiques comptables étaient conformes aux critères applicables dans le cadre des normes IPSAS. En ce qui concerne le nouveau registre des actifs, le comité a été informé du fait que tout retard dans l'établissement de ce registre pourrait être atténué par une utilisation en parallèle avec le système existant. Quant à la conformité des politiques comptables avec les critères applicables dans le cadre des normes IPSAS, les consultations avec le vérificateur externe des comptes étaient à un stade avancé.
- e) Le comité a aussi été informé du fait que le Conseil des normes IPSAS, qui comprend deux observateurs du système de l'ONU, continue d'élaborer de nouvelles normes.
- f) Le comité a noté en outre que des données supplémentaires devraient être incorporées dans le système financier AIMS à partir d'autres systèmes. Le comité a estimé que cela pourrait constituer un risque majeur et aimerait avoir des informations sur le sujet à sa prochaine réunion.

66. Le comité entend être tenu au courant de la progression de la mise en œuvre des normes IPSAS à sa seizième réunion, en avril 2010.

## **POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR**

### **PROJETS DE NOUVELLES CONSTRUCTIONS**

67. Les documents présentés au comité au titre de ce point de l'ordre du jour figurent dans l'annexe III du présent rapport.

68. Des informations et des explications ont été données verbalement au comité par Melle Boutillon, secrétaire du Comité de la construction, M. Alfio Favero, consultant à la Section des projets de nouvelles constructions, Division des bâtiments, Secteur des affaires générales et de l'administration, et M. Jean-Daniel Fehr, directeur général du projet, Burckhardt+Partner SA (ci-après dénommé "pilote").

69. Le Secrétariat et le pilote ont informé le comité des éléments nouveaux relatifs aux projets de nouvelles constructions.

70. Le comité a noté notamment les éléments ci-après :

- a) Les autorités municipales chargées de la lutte contre le feu et de la sécurité ont récemment demandé que soient modifiées les caractéristiques en ce qui concerne les cloisons des bureaux et les rideaux pare-flammes, bien que l'OMPI ait obtenu en 2007 les autorisations concernant les plans globaux et détaillés. Alors que l'achèvement du nouveau bâtiment administratif était prévu pour le 8 octobre 2010, l'entreprise générale a indiqué que cette nouvelle exigence pourrait légèrement retarder la date d'achèvement des travaux. Les discussions se poursuivaient avec les autorités locales. Des discussions étaient également en cours entre le pilote et l'entreprise générale pour déterminer comment ce risque de retard pourrait être atténué, le résultat de ces discussions étant attendu pour le 15 février 2010 au plus tard.
- b) La provision pour imprévus n'a été que peu utilisée en ce qui concerne le stockage au niveau -4 et les normes de sécurité du système des Nations Unies (H-MOSS), et sur les 7,8 millions de francs suisses qui constituaient la provision initiale, il restait 6,6 millions de francs suisses pour couvrir les 12 derniers mois de la construction. Autrement dit, le montant restant correspondant aux dépenses budgétées pour le nouveau bâtiment administratif était d'environ 40 millions de francs suisses.
- c) L'occupation du nouveau bâtiment administratif une fois terminé devrait constituer une tâche importante et complexe. Cette tâche devrait durer environ trois mois et entraînerait le déplacement d'environ 500 personnes occupant des bureaux dans les bâtiments Procter & Gamble et CAM ainsi que le déménagement de matériel entreposé dans un bâtiment situé à la périphérie de Genève. Avant ce déménagement, d'ultimes modifications devront être réalisées en ce qui concerne la partition des bureaux. En outre, l'ensemble du mobilier et des services informatiques, de téléphonie et de sécurité devront être complètement installés et les installations de stockage aménagées. Des dispositions sont actuellement envisagées en vue de libérer les locaux loués à la mi-2011, sous réserve des clauses des baux de location.
- d) À la suite de l'approbation du projet de nouvelle salle de conférences par les États membres pendant les assemblées des États membres de l'OMPI tenues en septembre, des demandes de permis de construire ont été déposées en octobre pour la nouvelle salle de conférences et le nouveau centre d'accès; et, sauf contretemps, les autorisations devraient être obtenues en mars 2010. Des avis visant à susciter des expressions d'intérêt en vue de sélectionner l'entreprise générale pour la nouvelle salle de conférences ont été publiés et la date butoir pour les manifestations d'intérêt a été fixée au 14 décembre 2009. Les manifestations d'intérêt devraient être évaluées et transmises au Comité de sélection à la fin du mois de février ou au début du mois de mars 2010; des entreprises seront ensuite présélectionnées et le dossier d'appel d'offre leur sera transmis en juin, l'entreprise retenue étant choisie en novembre 2011.

71. Le comité a demandé d'être tenu de nouveau informé sur l'état d'avancement des projets de construction à sa prochaine réunion prévue pour avril 2010 et a demandé, à cet égard, que les éléments ci-après lui soient communiqués :

- a) une charte actualisée de la nouvelle construction tenant compte des modifications intervenues dans l'équipe de haute direction;
- b) des plans et des registres des risques actualisés à fournir par l'OMPI et le pilote, englobant le projet de nouvelle salle de conférence et le transfert du personnel dans le nouveau bâtiment;
- c) une synthèse des projections relatives aux flux de trésorerie, comprenant le projet relatif à la nouvelle salle de conférence; et,
- d) des assurances selon lesquelles de strictes mesures visant à garantir la sécurité de l'information ont été prises afin de préserver la totale confidentialité des procédures de sélection de l'entrepreneur et la confirmation que les clauses des contrats portant sur tous les aspects du projet relatif à la nouvelle salle de conférence sont conformes aux normes de l'ONU en matière de passation des marchés et aux règles de l'OMPI.

## **POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR**

### **REUNION AVEC LE COMITE CONSULTATIF INDEPENDANT DE L'ONU POUR LES QUESTIONS D'AUDIT**

72. Le 2 décembre, le comité a rencontré à Genève le Comité consultatif indépendant de l'ONU pour les questions d'audit et a procédé à un échange de vues quant au mandat respectif des deux comités.

73. Il a été noté que, parmi les comités d'audit existants dans le système de l'ONU, seul le Comité consultatif indépendant de l'ONU pour les questions d'audit ("comité consultatif indépendant de l'ONU"), le Comité d'audit du Fonds international de développement agricole (FIDA) et le Comité d'audit de l'OMPI remplissent les conditions et les fonctions essentielles reconnues au niveau international pour un comité d'audit en ce sens que leurs membres sont élus par les États membres et relèvent directement de ces derniers et que la nature extérieure et indépendante des comités était reconnue.

74. Il a été noté en outre que le Comité d'audit de l'OMPI et le comité d'audit du FIDA comptent neuf membres, alors que le comité consultatif indépendant de l'ONU en comptait cinq.

75. Le Comité d'audit de l'OMPI a été informé par le président du comité consultatif indépendant de l'ONU du rôle stratégique joué par le secrétaire exécutif de ce comité au niveau du fonctionnement et des activités du comité (voir aussi le paragraphe 105 ci-après).

76. Le comité consultatif indépendant de l'ONU et le comité d'audit du FIDA sont des organes subsidiaires de l'Assemblée générale des Nations Unies et du Conseil d'administration du FIDA, respectivement, alors que le Comité d'audit de l'OMPI n'a pas encore un tel statut.

77. Le champ d'action des deux comités est différent. Ainsi que l'a indiqué le président du comité consultatif indépendant de l'ONU, son champ d'action se limite au Bureau de l'ONU des services de contrôle interne, auquel a été rajoutée plus récemment la gestion du risque d'entreprise. Le Comité d'audit de l'OMPI a un domaine d'activité plus large davantage conforme aux fonctions confiées normalement à des comités d'audit.

78. Les deux comités ont insisté sur l'importance de l'indépendance opérationnelle des fonctions d'audit interne dans leur organisation respective. Le comité consultatif indépendant de l'ONU a récemment établi une définition de l'"indépendance", qui sera examinée avec attention par le Comité d'audit de l'OMPI à sa prochaine réunion, au printemps 2010, en vue d'élaborer une éventuelle recommandation tendant à insérer cette définition dans la charte de l'audit interne de l'OMPI

79. Le comité consultatif indépendant de l'ONU a accueilli avec satisfaction le rapport sur l'évaluation du travail et des activités du Comité d'audit de l'OMPI, qui pourrait se révéler utile dans le cadre du travail d'évaluation que ce comité réalisera en 2010.

## **POINTS 8 ET 9 DE L'ORDRE DU JOUR**

### **SUIVI DE L'ÉVALUATION DU TRAVAIL ET DES ACTIVITÉS DU COMITÉ D'AUDIT DE L'OMPI; REUNION AVEC LES REPRÉSENTANTS DES ÉTATS MEMBRES DE L'OMPI**

#### Rappel des faits

80. Pour faire suite au rapport d'évaluation, le comité a été informé des débats et résultats de la quatorzième session du Comité du programme et budget (14 – 16 septembre 2009) et de la quarante-septième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI (21 septembre – 1<sup>er</sup> octobre 2009).

81. L'ordre du jour du Comité du programme et budget comprenait deux points intéressant le comité :

“7 : Rapport du président du Comité d'audit de l'OMPI (exposé présenté oralement)

“8 : Composition du Comité d'audit de l'OMPI. Exposé présenté par le président [du Comité du programme et budget]”<sup>15</sup>

82. L'ordre du jour des assemblées de l'OMPI comprenait un point intéressant le comité :

“9 : Bilan du Comité d'audit de l'OMPI depuis 2008; composition du Comité d'audit de l'OMPI”,

avec mention des documents WO/GA/38/2 (“Bilan du Comité d'audit de l'OMPI depuis 2008”) et WO/GA/38/16 (“Composition du Comité d'audit de l'OMPI”) <sup>16</sup>.

---

<sup>15</sup> Document WO/PBC/14/1 Prov.

83. Sur ces points, l'Assemblée générale est parvenue aux résultats suivants :

“L'Assemblée générale a décidé :

- “i) de renouveler le mandat de tous les membres du Comité d'audit jusqu'en janvier 2011;
- “ii) de réexaminer le processus de roulement et le nombre des membres du Comité d'audit en vue d'arrêter les modifications correspondantes à sa session de 2010;
- “iii) d'analyser les recommandations du Comité d'audit en vue de leur mise en œuvre, le cas échéant; et
- “iv) de créer un groupe de travail aux fins des alinéas ii) et iii) ci-dessus, composé de sept (7) coordonnateurs de groupe, des États membres intéressés, du Bureau du PBC et du président du Comité d'audit (ou du vice-président, en son absence). Le groupe de travail présentera sa recommandation au PBC à sa prochaine session (2010) afin de permettre aux États membres de choisir les nouveaux membres du Comité d'audit au mois de décembre”<sup>17</sup>.

#### Observations

84. Le Comité a pris note des points suivants :

- a) Le rapport d'évaluation du comité n'a pas été considéré comme un document du Comité du programme et budget mais comme un document de l'Assemblée générale en raison de la cote qui lui a été attribuée par le Secrétariat. Les rapports du comité sur ses douzième et treizième réunions n'ont pas été inscrits à l'ordre du jour du Comité du programme et budget, ce point ayant été classé comme exposé verbal sans renvoi aux documents eux-mêmes.
- b) Le comité n'avait pas, à ce moment, finalisé le rapport sur sa quatorzième réunion tenue en août, ce qui a donné lieu à un exposé verbal.
- c) Le Comité du programme et budget n'a eu que très peu de temps pour examiner le rapport du Comité d'audit. Les États membres ont bien noté que, dans l'avenir, le Comité du programme et budget aurait à s'organiser d'une manière plus rationnelle pour pouvoir traiter de manière plus équitable les points qui lui seraient soumis.
- d) Le Comité du programme et budget n'a pas été en mesure de parvenir à une recommandation durant sa session et son président a laissé aux coordonnateurs de groupe de l'OMPI le soin d'engager des négociations. Pour les résultats, voir les points 7 et 8 du document A/47/15 intitulé “Résumé des recommandations formulées par le Comité du programme et budget à sa quatorzième session, tenue du 14 au 16 septembre 2009”.
- e) En ce qui concerne l'Assemblée générale, les représentants du comité ont attiré l'attention de ladite assemblée sur le fait que le document WO/GA/38/2 relatif au rapport d'évaluation

---

<sup>16</sup> Page 7 du document A/47/1.

<sup>17</sup> Paragraphe 30 du document WO/GA/38/16.

- i) ne contenait pas les trois premières pages du rapport d'évaluation comprenant l'information selon laquelle le rapport avait été établi par le Comité d'audit lui-même, et
- ii) dans son paragraphe de décision, invitait l'Assemblée générale à "prendre note du contenu de l'évaluation du travail et du fonctionnement du Comité d'audit de l'OMPI et des recommandations correspondantes, figurant aux paragraphes 72, 74 et 76 de l'annexe".

85. Les représentants du comité ont attiré l'attention du Secrétariat sur la première omission. Un rectificatif a été diffusé.

86. Les représentants ont aussi attiré l'attention de l'Assemblée générale et du Secrétariat sur le fait que le Comité du programme et budget et l'Assemblée générale ne se contentaient pas de "prendre note" des rapports et des recommandations du Comité d'audit mais qu'ils leur donnaient suite. Ils ont aussi demandé au conseiller juridique de se prononcer sur la question.

87. Malgré ce qui précède, il est regrettable que l'Assemblée générale ait pris note du rapport.

88. Un certain nombre d'États membres sont revenus sur le sujet au titre du point 14 intitulé "Programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2010-2011" de l'ordre du jour des assemblées des États membres de l'OMPI. Il en est résulté le texte qui fait l'objet du paragraphe 83 ci-dessus.

89. Le comité a demandé au Secrétariat de donner suite à ces observations et de veiller à ce que le traitement des rapports du comité soit amélioré dans un avenir proche. Il s'est félicité des informations communiquées par le directeur général à propos de la création d'une fonction de gestion des documents.

#### Réunion avec des représentants des États membres de l'OMPI le vendredi 4 décembre 2009

90. À la suite d'une réunion analogue tenue le 21 août 2009, le président du comité a invité des fonctionnaires du Comité du programme et budget et les coordonnateurs de groupe de l'OMPI à assister à une réunion officielle du comité le vendredi 4 décembre 2009. Ils ont été informés que d'autres représentants d'États membres de l'OMPI intéressés seraient les bienvenus.

91. Vingt et un représentants d'États membres de l'OMPI, dont un vice-président du Comité du programme et budget et six coordonnateurs de groupe, ont assisté à cette réunion. La liste des participants fait l'objet de l'annexe IV du présent document.

92. Le président a souhaité la bienvenue aux représentants et leur a donné des informations sur les différents points à l'ordre du jour de la session en cours du comité, dont le programme de réorientation stratégique, les projets de nouvelles constructions, les normes IPSAS, le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit des Nations Unies ainsi que les activités de la Division de l'audit et de la supervision internes.

93. Les représentants des États membres ont dit leur gratitude pour les informations fournies, et proposé que ces réunions soient inscrites à l'ordre du jour de toutes les réunions à venir du comité.

94. Certains représentants ont exprimé le souhait qu'il existe une interprétation en espagnol et en arabe pour les réunions officieuses du comité. Le comité a répondu qu'il transmettrait par écrit cette demande au Secrétariat.

95. Il y a eu des échanges de vues sur le suivi des recommandations formulées par le comité et la mise en œuvre de celles-ci par le Secrétariat et, selon que de besoin, par les États membres ainsi que sur les échanges entre les États membres et le Secrétariat. Il a été noté que, compte tenu de ce qui s'était passé aux dernières sessions du Comité du programme et budget et de l'Assemblée générale, le Comité du programme et budget pourrait être dans la nécessité de revoir l'organisation de son ordre du jour afin que tous les points, y compris les rapports et les recommandations du comité, puissent être examinés de manière plus approfondie.

96. Durant les débats, des membres du comité ont souligné le fait que l'objectif du comité était de dialoguer d'une manière constructive avec à la fois le Bureau international et les États membres et que ses recommandations ne devraient pas être interprétées comme des critiques envers la direction. Le comité a en outre fait observer qu'il était important pour lui que le Secrétariat lui communique à temps les informations complètes dont il avait besoin pour pouvoir poursuivre plus efficacement sa fonction de supervision en coopération étroite avec le Secrétariat.

97. Des vues ont été échangées sur la décision de l'Assemblée générale de créer un groupe de travail chargé d'assurer le suivi des questions

- a) de la composition du comité et la rotation des membres de ce comité; et
- b) de la mise en œuvre des recommandations du comité, selon que de besoin.

98. Dans ce contexte, les membres du comité ont souligné qu'ils avaient l'impression qu'il eût été préférable que les États membres s'expriment sur la question de la rotation de certains membres pour le 1<sup>er</sup> janvier 2010 à des fins de continuité. Toutefois, il est souhaitable que cette proportion soit fixée d'ici à la mi-2010 afin que les États membres puissent nommer et choisir de nouveaux membres, le mandat d'un certain nombre des neuf membres actuels s'achevant probablement le 31 décembre 2010.

99. Il s'en est suivi des échanges de vues sur trois recommandations figurant dans le rapport d'évaluation du comité. Il est apparu qu'un accord semblait pouvoir facilement se dégager sur les deux recommandations suivantes :

- a) le titre du comité devrait être "comité de supervision consultatif indépendant"; et
- b) le comité devrait être un organe subsidiaire de l'Assemblée générale de l'OMPI.

100. En ce qui concerne la troisième recommandation relative à la "constitution, au sein de l'OMPI, d'un nouvel organe directeur, plus fonctionnel, qui se réunirait plus fréquemment que le Comité du programme et budget, et qui pourrait compter entre 12 et 16 membres"<sup>18</sup>, les membres du comité ont souligné le fait que cette recommandation était liée à ce qui avait été perçu comme des faiblesses relatives de la structure institutionnelle de l'Organisation. Cette recommandation était fondée sur une comparaison entre la structure institutionnelle de

---

<sup>18</sup> Paragraphe 74 du document WO/GA/38/2.

l'OMPI et celle d'autres organismes de l'ONU. Cela pourrait permettre, notamment, de réduire les délais entre la date de publication des rapports du comité et l'examen de ceux-ci par les États membres.

101. Si un certain nombre de participants ont bien accueilli cette idée, bon nombre d'entre eux ont demandé des informations supplémentaires. Ils ont souligné la nécessité de définir le rôle et le mandat de ce nouveau niveau de structure institutionnelle. Les membres du comité ont dit penser que les missions permanentes sises à Genève étaient les mieux à même de recueillir des informations pertinentes sur la structure institutionnelle d'autres organismes de l'ONU dans la ville puisqu'elles en étaient membres. Le comité s'efforcerait toutefois d'actualiser les informations qu'il avait rassemblées sur cette question.

102. Certains membres ont rappelé aux participants qu'ils devaient demander à leurs capitales respectives des éléments d'orientation notamment sur cette question.

103. Le groupe de travail créé par l'Assemblée générale examinera ces questions plus avant et peut se réunir en janvier-février 2010. Étant donné qu'aucun des membres du comité ne réside à Genève, celui-ci devra être informé le plus tôt possible des dates de réunion prévues afin de s'assurer qu'un de ses membres participe. Les dates de réunion devraient, dans la mesure du possible, tenir compte de la nécessité de limiter les frais de voyage des membres du comité.

104. Le comité a rappelé aux représentants des États membres que, conformément à l'article 13 du mandat du Comité d'audit de l'OMPI, les États membres auraient à réexaminer le mandat du comité en 2010. Le groupe de travail pourrait être utilisé aux fins de ce réexamen ainsi qu'aux fins d'un suivi de la décision de l'Assemblée générale sur la composition et le processus de roulement des membres du Comité d'audit ainsi qu'aux fins d'un suivi des recommandations du comité en vue de leur mise en œuvre, selon que de besoin.

105. Les membres du comité ont rappelé la nécessité, pour le comité, de bénéficier d'une assistance indépendante sur les questions de fond, à l'instar du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit (IAAC) de l'ONU. Cela ne devrait toutefois pas nécessiter les services d'un membre du personnel ou d'un consultant à plein temps, contrairement au Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit de l'ONU. Pour des raisons pratiques, on trouvera dans l'annexe V une description de ces fonctions extraite du règlement intérieur du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit (IAAC) de l'ONU.

## **POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR**

### **ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT**

106. Conformément au règlement intérieur du Comité d'audit de l'OMPI adopté récemment, le comité a élu M. Gian Piero Roz président et M. Khalil Issa Othman, vice-président, pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

107. Le comité s'est déclaré satisfait du travail accompli par le président actuel, M. Pieter Zevenbergen, et par le vice-président actuel, M. George Haddad.

**POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR****QUESTIONS DIVERSES****A. Procédure de sélection du vérificateur externe des comptes**

108. Le comité a reçu des informations sur les délibérations du Comité du programme et budget et de l'Assemblée générale relatives à la procédure de sélection du vérificateur externe des comptes, proposée par le Secrétariat<sup>19</sup>. Il a pris note de la décision du comité de participer "à l'établissement de la liste des critères de sélection et à l'évaluation technique préliminaire"<sup>20</sup>. Le comité s'est déclaré prêt à participer à cette procédure.

**B. Prochaine réunion du Comité d'audit de l'OMPI**

109. La prochaine réunion du comité devrait avoir lieu du lundi 12 au jeudi 15 avril 2010.

110. Sous réserve de plus amples discussions au sein du comité, le projet d'ordre du jour de cette réunion devrait comporter les points suivants :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Plan du programme de réorientation stratégique
3. Contrôle interne :
  - A. Suivi de la mise en œuvre des recommandations relatives à la supervision
  - B. Éléments nouveaux concernant les enquêtes
  - C. Rapports d'audit interne
4. Normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS)
5. Projets de nouvelles constructions
6. Suivi de l'évaluation du travail et des activités du Comité d'audit
7. Réunion avec les représentants des États membres de l'OMPI
8. Questions diverses

[L'annexe I suit]

---

<sup>19</sup> Document WO/PBC/14/5.

<sup>20</sup> Paragraphe 6 du document WO/PBC/14/13 Prov. et paragraphe 12 du document WO/GA/38/20.

**OMPI**



**WO/AC/15/2**  
**ORIGINAL** : anglais  
**DATE** : 30 novembre 2009

**F**

**ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**  
GENÈVE

## **COMITÉ D'AUDIT DE L'OMPI**

**Quinzième réunion**  
**Genève, 30 novembre – 4 décembre 2009**

### ORDRE DU JOUR

*adopté par le Comité d'audit de l'OMPI*

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Organisation du travail du Comité d'audit et de son fonctionnement
3. Faits nouveaux concernant le programme de réorientation stratégique :
  - A. Examen de la lettre du directeur général
  - B. Programme de cessation volontaire de services
  - C. Révision du Statut et Règlement du personnel
  - D. Éthique et intégrité
4. Contrôle interne :
  - A. Rapports d'audit interne
  - B. Validation du rapport sur l'exécution du programme
  - C. Rapport du vérificateur externe des comptes sur la fonction d'audit interne
  - D. Suivi de la mise en œuvre des recommandations relatives à la supervision
  - E. Enquête

5. Normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS)
6. Projets de nouvelles constructions
7. Réunion avec le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit de l'ONU
8. Suivi de l'évaluation du travail et des activités du Comité d'audit de l'OMPI
9. Réunion avec les représentants des États membres de l'OMPI
10. Élection du président et du vice-président
11. Questions diverses

[L'annexe II suit]

ANNEXE II

COMITE D'AUDIT DE L'OMPI

REGLEMENT INTERIEUR<sup>21</sup>

I. Rappel des faits

1. Le Comité d'audit de l'OMPI sert les États membres de l'OMPI en sa capacité d'organe consultatif constitué d'experts en vue de les aider à s'acquitter de leur rôle de supervision, ainsi qu'il est prévu dans son mandat<sup>22</sup>.
2. Le règlement intérieur est adopté par le Comité d'audit de l'OMPI (ci-après dénommé "comité"). Ce règlement complète le mandat du comité et doit toujours être lu à la lumière du mandat et interprété dans le respect de ce mandat.

II. Généralités

3. Tous les membres du comité doivent être de la plus haute intégrité, siègent à titre personnel et, dans l'exercice de leurs fonctions, ne sollicitent ni ne reçoivent d'instructions d'aucun gouvernement.
4. Les membres ne peuvent déléguer leurs attributions, ni être représentés par un tiers aux réunions du comité.
5. Le comité élit un président et un vice-président pour une période d'un an renouvelable qui commence le 1<sup>er</sup> janvier. Avant la fin de cette période, les membres élisent un président et un vice-président pour la période suivante.
6. La présidence est automatiquement déclarée vacante si le président cesse d'être membre du comité. Elle peut être déclarée vacante si le président est, pour cause d'invalidité ou pour une autre raison, incapable de s'acquitter de ses fonctions jusqu'à la fin de son mandat.
7. En cas de vacance de la présidence, le vice-président assure la présidence jusqu'à l'expiration du mandat de son prédécesseur. Les membres du comité choisissent un vice-président par intérim parmi les autres membres.
8. Si le vice-président cesse d'être membre du comité, celui-ci choisit un autre vice-président parmi les autres membres. La vice-présidence peut être déclarée vacante si le vice-président est, pour cause d'invalidité ou pour une autre raison, incapable de s'acquitter de ses fonctions jusqu'à la fin de son mandat.
9. Sous l'autorité du comité, le président représente le comité, participe à des réunions pour répondre aux questions touchant les activités et conclusions du comité et remplit la fonction de porte-parole principal devant la presse et les autres grands groupes

---

<sup>21</sup> Adopté par le Comité d'audit de l'OMPI le 3 décembre 2009.

<sup>22</sup> Document WO/GA/34/15 de l'OMPI.

intéressés, fonction dont il s'acquitte sur la base des indications que lui donne le comité. En l'absence du président, le vice-président ou un autre membre du comité désigné par le président agit en son nom.

### III. Plan d'activités

10. L'organisation des activités du comité repose sur un plan de travail annuel adopté à une réunion officielle du comité.

### IV. Réunions

11. Le comité se réunit officiellement chaque trimestre, si possible en coordination avec les activités pertinentes des organes directeurs de l'OMPI.

12. Le comité peut se réunir autant de fois qu'il le juge nécessaire à l'exercice de ses fonctions, sur l'invitation du président ou à la demande d'un membre du comité si tous les autres membres sont d'accord. Les dates des sessions du comité sont arrêtées par le président, en consultation avec les membres et le Secrétariat.

13. Le président établit un ordre du jour provisoire en consultation avec les membres. Les membres reçoivent l'ordre du jour provisoire et les documents y relatifs au moins deux semaines avant que la réunion ne soit convoquée.

14. Le comité se réunit normalement à huis clos. Il peut, s'il le juge approprié, inviter à ses sessions des particuliers ou des tiers, dont des représentants du Secrétariat de l'OMPI et des représentants du vérificateur externe des comptes ainsi que de la Division de l'audit et de la supervision internes.

15. Le président, en coopération avec les membres du comité, établit le projet de rapport des sessions du comité et soumet ce projet de rapport pour examen et approbation à tous les membres du comité.

16. Le président soumet un rapport de chaque session, conformément au mandat du comité. Le projet de rapport est envoyé au préalable au Secrétariat qui corrige les erreurs de forme. Les autres observations du Secrétariat sont prises en considération.

### V. Information et décisions

17. Le comité met tout en œuvre pour que ses recommandations et avis soient adoptés par consensus. Tout membre qui ne partage pas l'opinion générale a le droit d'énoncer brièvement sa position dans le document pertinent du comité. Toutefois, cette position minoritaire n'engage pas le comité. Tout membre empêché d'assister à une session du comité peut faire connaître ses vues sur les questions à l'examen au président ou au vice-président par écrit, par téléphone ou par visioconférence.

## VI. Fonctions des membres du Bureau

### 18. Le président

- a) convoque les sessions conformément à l'article IV du présent règlement;
- b) présente l'ordre du jour provisoire de la session;
- c) préside les réunions de la session;
- d) écrit au nom du comité les lettres nécessaires;
- e) représente, selon que de besoin, le comité ou désigne un membre du comité pour agir en son nom devant divers organes et comités;
- f) présente les rapports du comité au Comité du programme et budget au nom du comité;
- g) s'acquitte des fonctions de porte-parole principal du comité.

### 19. Le vice-président

- a) préside les réunions en l'absence du président;
- b) représente le comité devant divers organes et comités lorsque le président le lui demande;
- c) assume les fonctions du président si celui-ci cesse d'être membre du comité ou donne sa démission.

## VII. Ordre du jour

20. Le président donne des instructions pour l'établissement de l'ordre du jour provisoire de chaque session, après avoir consulté les autres membres du comité.

21. Nonobstant la règle générale selon laquelle les membres reçoivent l'ordre du jour provisoire 15 jours civils avant le début de chaque réunion, des points supplémentaires peuvent être inscrits à l'ordre du jour provisoire d'une réunion du comité si un membre en fait la demande auprès du président au moins cinq jours avant le début de la réunion.

22. Un point peut être supprimé de l'ordre du jour provisoire d'une réunion ou y être ajouté pendant la réunion si tous les membres donnent leur approbation.

23. Au début de chaque réunion, le comité adopte l'ordre du jour de sa réunion.

## VIII. Correspondance officielle du comité

24. Chaque membre distribue promptement aux autres membres du comité toute communication relative aux fonctions du comité qu'il reçoit ou envoie.

25. Si une décision doit être prise entre deux réunions et que le président estime inutile de convoquer une réunion extraordinaire mais que les membres doivent se prononcer, le président peut inviter ceux-ci à communiquer directement leurs vues et donner effet à la décision prise de la sorte.

IX. Caractère confidentiel de l'information

26. Les membres du comité, le secrétariat du comité, les observateurs et les tiers invités par le comité à assister aux réunions de celui-ci ou assurant le service de ses sessions ne rendent publics aucun document et aucune formation sans avoir préalablement obtenu l'autorisation du comité et doivent en être informés.

27. Tout membre du comité qui communique des informations sur les travaux du comité veille à ce que les éléments confidentiels soient protégés et tient les autres membres informés.

[L'annexe III suit]

ANNEXE III

LISTE DE DOCUMENTS

**POINT 1 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Document WO/AC/15/1 Prov.1 : Projet d'ordre du jour, daté du 25 novembre 2009.

**POINT 2 : ORGANISATION DU TRAVAIL DU COMITE D'AUDIT  
ET DE SON FONCTIONNEMENT**

A. Réunion tripartite du 3 septembre 2009

Lettre datée du 14 septembre 2009 adressée par le directeur général au président, aux fins de la transmission d'un projet de rapport sur une réunion tripartite (président du Comité d'audit de l'OMPI/vérificateur externe des comptes/directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes) tenue le 3 septembre 2009.

B. Réunion avec le directeur général le 22 octobre 2009

Note établie par M. Gian Piero Roz sur la réunion avec le directeur général le 22 octobre 2009.

C. Lettre du directeur général sur la divulgation financière/déclaration d'intérêts

Lettre datée du 1<sup>er</sup> octobre 2009 du président sur les observations du Comité d'audit à propos du document de travail WO/CC/61/4 intitulé "Divulgation financière/Déclaration d'intérêts", et lettre datée du 19 juin 2009 adressée par le directeur général au président en réponse à ces observations.

Documents de base :

Ordre de service n° 57/2009 intitulé "Directives concernant la mise en œuvre d'un formulaire OMPI de déclaration d'intérêts".

Lettre datée du 12 juin 2009 adressée par le président au directeur général pour transmettre les observations du Comité d'audit sur le document WO/CC/61/4.

Lettre datée du 18 mai 2009 adressée par le directeur général au président pour demander des observations au Comité d'audit sur le document WO/CC/61/4.

D. Règlement intérieur du Comité d'audit de l'OMPI

Proposition du 24 novembre 2009 de M. Gian Piero Roz, membre du Comité d'audit, relative au règlement intérieur du Comité d'audit de l'OMPI.

**POINT 3 : FAITS NOUVEAUX CONCERNANT LE PROGRAMME  
DE REORIENTATION STRATEGIQUE**

A. Examen de la lettre du directeur général

Lettre datée du 19 novembre 2009 adressée par le directeur général au président du comité.

Document de base

*Nouvelle équipe de la haute direction – curriculum vitae :*

Document WO/CC/61/2 de l'OMPI intitulé "Nomination des vice-directeurs généraux et sous-directeurs généraux", daté du 21 mai 2009 et soumis à la soixante et unième session (22<sup>e</sup> session ordinaire) du Comité de coordination de l'OMPI.

B. Programme de cessation volontaire de service

Exposé PowerPoint sur le programme de cessation volontaire de service 2009-2010, daté du 3 décembre 2009 et établi en vue de la réunion du Comité d'audit de l'OMPI.

Ordre de service n° 56/2009 intitulé "Programme de cessation volontaire de service. Prolongation du délai pour le dépôt d'une demande officielle", daté du 20 juillet 2009.

Extrait du document WO/CC/61/6 de l'OMPI contenant le rapport sur la soixante et unième session (22<sup>e</sup> session extraordinaire) du Comité de coordination (juin 2009), daté du 18 août 2009; "Point 4 de l'ordre du jour : Proposition relative à un plan de cessation volontaire de service" (paragraphe 36 à 136).

Documents de base

*Diffusés à la quatorzième réunion du Comité d'audit :*

Document WO/CC/61/3 de l'OMPI intitulé "Programme de cessation volontaire de service", daté du 29 mai 2009.

Document WO/CC/61/3 Add. de l'OMPI intitulé "Programme de cessation volontaire de service (additif)", daté du 13 juillet 2009.

Ordre de service n° 44/2009 intitulé "Programme de cessation volontaire de service", daté du 20 juillet 2009.

C. Révision du Statut et Règlement du personnel

Document WO/CC/62/2 de l'OMPI intitulé "Proposition de révision du Statut et Règlement du personnel", daté du 15 août 2009 et soumis à la soixante-deuxième session (40<sup>e</sup> session ordinaire) du Comité de coordination de l'OMPI (22 septembre – 1<sup>er</sup> octobre 2009).

Document de base

*Diffusé à la quatorzième réunion du Comité d'audit :*

Annexe II du projet de document WO/CC/62/2 intitulé "Proposition de révision du Statut et Règlement du personnel", soumis à la soixante-deuxième session (40<sup>e</sup> session ordinaire) du Comité de coordination de l'OMPI (22 septembre – 1<sup>er</sup> octobre 2009).

D. Éthique et intégrité

Lettre datée du 1<sup>er</sup> octobre 2009 adressée au président à propos des observations du Comité d'audit sur le document de travail WO/CC/61/4 intitulé "Divulgence financière/Déclaration d'intérêts" et lettre datée du 19 juin 2009 adressée par le directeur général au président en réponse aux observations.

Documents de base :

Ordre de service n° 57/2009 intitulé "Directives concernant la mise en œuvre d'un formulaire OMPI de déclaration d'intérêts".

Lettre datée du 12 juin 2009 adressée par le président au directeur général pour transmettre les observations du Comité d'audit sur le document WO/CC/61/4.

Lettre datée du 18 mai 2009 adressée par le directeur général au président pour demander au Comité d'audit des observations sur le document WO/CC/61/4.

*Diffusé à la treizième réunion du Comité d'audit :* "Principes d'intégrité et d'éthique de l'ONU-OMPI. Rapport d'évaluation", daté de décembre 2008, établi par Howard Whitton, avec un mémorandum d'accompagnement daté du 6 février 2009 adressé par M. Treen au directeur général et intitulé "Étude des principes d'intégrité et d'éthique"; et "Synthèse des recommandations proposées par la Division de l'audit et de la supervision internes "[extrait du rapport d'examen].

## POINT 4 : CONTROLE INTERNE

### A. Rapports d'audit interne

*États de paie :*

Diffusé à la quatorzième réunion du Comité d'audit : rapport d'audit interne IA/03/2009 intitulé "Audit des états de paie à l'OMPI", daté du 17 juillet 2009, avec mémorandum adressé par M. Treen au directeur général.

Documents de base – ordres de service :

Ordre de service n° 22/1999 intitulé "Paiement forfaitaire à l'occasion du congé dans les foyers"

Ordre de service n° 18/2002 intitulé "Congé dans les foyers"

Ordre de service n° 18/2002 (Addendum n° 1) intitulé "Home Leave"

Ordre de service n° 23/2003 intitulé "Congé pour cause de décès"

Ordre de service n° 38/2003 intitulé "Working Hours"

Ordre de service n° 08/2004 intitulé "Congé spécial de maternité pour les employées des services généraux titulaires d'un contrat de courte durée, les consultantes, les titulaires d'un contrat de travail spécial et les traductrices"

Ordre de service n° 22/2004 intitulé "Alternance de pays de congé dans les foyers"

Ordre de service n° 25/2004 intitulé "Congé pour cause de décès pour les agents temporaires de la catégorie des services généraux, les consultants, les titulaires d'un contrat de travail spécial et les traducteurs relevant de l'Accord de l'AITC"

Ordre de service n° 02/2006 intitulé "Procédure d'utilisation du système informatisé d'horaire de travail variable"

Ordre de service n° 03/2006 intitulé "Congé de maladie et absence pour rendez-vous médical"

Ordre de service n° 17/2007 intitulé "Nouvelles dispositions et dispositions modifiées applicables aux agents temporaires de la catégorie des services généraux"

Ordre de service n° 24/2009 intitulé "Procédures relatives aux arrêts maladie avec certificat"

*Voyages et administration des missions :*

Diffusés à la treizième réunion du Comité d'audit : rapport d'audit interne n° IA/01/2009 de la Division de l'audit et de la supervision internes, intitulé "Audit relatif aux voyages et à l'administration des missions à l'OMPI", avec mémorandum interne d'accompagnement daté du 11 mars 2009, adressé par M. Treen au directeur général.

Documents de base – ordres de service :

- Ordre de service n° 22/1999 intitulé “Paiement forfaitaire à l’occasion du congé dans les foyers”
- Ordre de service n° 18/2002 intitulé “Congé dans les foyers”
- Ordre de service n° 18/2002 (Addendum n° 1) intitulé “Home Leave”
- Ordre de service n° 41/2008 intitulé “Official Travel and Related Expenses”
- Ordre de service n° 59/2009 intitulé “Amendements du Statut et Règlement du personnel (n° 139)” – Conditions de voyage par avion – disposition 7.1.9 du Règlement du personnel

*Registre de risques en ce qui concerne le projet relatif à la nouvelle construction :*

Document IA/05/2009 : Rapport d’audit interne intitulé “Examen des registres de risques de l’OMPI en ce qui concerne le projet relatif à la nouvelle construction”, daté du 18 septembre 2009.

*Processus de création de recettes au titre du PCT :*

Document IA/04/2009 intitulé “Rapport d’audit final sur le processus de création de recettes au titre du PCT”, avec mémorandum d’accompagnement daté du 4 novembre 2009 adressé par M. Treen au directeur général.

B. Validation du rapport sur l’exécution du programme

- a) *Diffusés à la quatorzième réunion du Comité d’audit* : mémorandum sur le rapport de synthèse concernant la validation du Rapport sur l’exécution du programme en 2008 effectué par la Division de l’audit et de la supervision internes et Rapport de validation du Rapport sur l’exécution du programme en 2008, adressé par M. Treen au directeur général, daté du 4 juin 2009.

C. Rapport du vérificateur externe des comptes sur la fonction d’audit interne

Mémorandum daté du 11 novembre 2009 adressé par M. Treen au directeur général, intitulé “Rapport d’audit extérieur sur l’évaluation de la fonction d’audit interne à l’OMPI”.

“Observations de la Division de l’audit et de la supervision internes/plan d’action pour le rapport d’audit externe sur l’évaluation de la fonction d’audit interne à l’OMPI”, daté du 3 novembre 2009 et établi par le directeur de la Division de l’audit et de la supervision internes.

“Évaluation de la fonction d’audit interne. Rapport du vérificateur externe à l’Assemblée générale de l’OMPI”, daté du 11 août 2009 et établi par l’Office fédéral suisse de l’audit (version anglaise et original en français).

D. Suivi de la mise en œuvre des recommandations relatives à la supervision

Mémoire daté du 16 novembre 2009 adressé par M. Treen au directeur général, intitulé "Suivi des recommandations relatives à la supervision".

Listes des recommandations relatives à la supervision non encore mises en œuvre (première partie) au 10 novembre 2009.

Recommandations relatives à la supervision mises en œuvre (deuxième partie) au 10 novembre 2009.

"Liste de recommandations aux fins d'attribution d'un rang de priorité. Priorité : élevée".

"Statistiques sur les recommandations de priorité élevée".

État d'avancement de la mise en œuvre des recommandations de l'audit extérieur, avec mémoire d'accompagnement daté du 30 octobre 2009 adressé par M. Treen au directeur général.

Liste des recommandations de l'audit extérieur non encore mises en œuvre, avec mémoire d'accompagnement daté du 19 septembre 2009 adressé par M. Treen aux chefs de programme.

E. Enquête

"Rapport succinct trimestriel de la Division de l'audit et de la supervision internes – juillet-septembre 2009", avec mémoire d'accompagnement daté du 7 octobre 2009 adressé par M. Treen au directeur général.

**POINT 5 : NORMES COMPTABLES INTERNATIONALES  
DU SECTEUR PUBLIC (NORMES IPSAS)**

Exposé PowerPoint sur l'adoption des normes comptables internationales du secteur public par l'OMPI.

**POINT 6 : PROJETS DE NOUVELLES CONSTRUCTIONS**

A. Rapports sur l'état d'avancement des travaux

"Rapport sur l'état d'avancement des projets de nouvelles constructions", daté du 12 novembre 2009, établi par la secrétaire (Mme I. Boutillon) du Comité de construction.

"Rapport sur l'état d'avancement des projets par le pilote", daté du 18 novembre 2009.

B. Projections des flux de trésorerie

“Projections des flux de trésorerie “daté du 19 novembre 2009.

C. Appel à manifestations d'intérêts

“Appel à manifestations d'intérêts (EOI) n° PTD/09/51” pour le “mandat d'entreprise générale pour la construction de la nouvelle salle de conférence de l'OMPI”, publié sur la page consacrée aux achats du site Web de l'OMPI.

D. Registres de risques

Extraits (niveaux de risque 9, 6 et modifications) du registre de risques de l'OMPI n° 20 (30 septembre 2009).

Document IA/05/2009 : rapport d'audit interne intitulé “Examen des registres de risques de l'OMPI en ce qui concerne le projet relatif à la nouvelle construction”, daté du 18 septembre 2009.

D. Rapport d'audit extérieur

Document A/46/7 intitulé “Rapport du vérificateur externe des comptes : projet relatif à la nouvelle construction : audit intermédiaire du projet de construction du nouveau bâtiment administratif et de stockage supplémentaire – suivi de l'audit 2007”.

**POINT 7 : REUNION AVEC LE COMITE CONSULTATIF  
INDEPENDANT POUR LES QUESTIONS D'AUDIT DE L'ONU**

Document A/C.5/62/9 de l'ONU intitulé “Nomination des membres du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit”, daté du 18 octobre 2007.

Document A/63/328 de l'ONU intitulé “Activités du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit pour la période allant du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 2008”, daté du 25 août 2008.

Document A/64/86 de l'ONU intitulé “Contrôle interne : projet de budget – programme pour l'exercice biennal 2010-2011. Rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit”, daté du 5 juin 2009.

**POINT 8 : SUIVI DE L'ÉVALUATION DU TRAVAIL ET  
DES ACTIVITÉS DU COMITÉ D'AUDIT DE L'OMPI**

**POINT 9 : RÉUNION AVEC LE GROUPE DE TRAVAIL SUR  
LA COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT DE L'OMPI  
ET MISE EN ŒUVRE DE SES RECOMMANDATIONS**

*Évaluation du travail et des activités du Comité d'audit de l'OMPI*

Documents WO/GA/38/2 et WO/GA/38/2 Corr de l'OMPI intitulés, respectivement “Bilan du Comité d'audit de l'OMPI depuis 2008”, daté du 5 septembre 2009, et “Bilan du Comité d'audit de l'OMPI depuis 2008 (rectificatif)”, daté du 21 septembre 2009, soumis à la quarante-septième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI, tenue du 22 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2009.

*Décision de l'Assemblée générale de 2009*

Courrier électronique, daté du 29 septembre 2009, intitulé “Rapport de M. Othman sur les assemblées de l'OMPI” adressé par Mme Beyler-Sapiente à tous les membres du Comité d'audit.

Transcription de la session d'adoption, le 1<sup>er</sup> octobre 2009, du rapport de l'Assemblée générale en ce qui concerne le point 9.

Extrait du document WO/GA/38/20 Prov. de l'OMPI intitulé “Rapport sur la trente-huitième session (19<sup>e</sup> session ordinaire) de l'Assemblée générale de l'OMPI”, daté du 1<sup>er</sup> octobre 2009, intitulé “Point 9 de l'ordre du jour unifié : bilan du Comité d'audit de l'OMPI depuis 2008; composition du Comité d'audit de l'OMPI”.

Extrait du document A/47/15 intitulé “Résumé des recommandations formulées par le Comité du programme et budget à sa quatorzième session tenue du 14 au 16 septembre 2009”, daté du 16 septembre 2009 et soumis à la quarante-septième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI tenue du 22 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2009, intitulé “Point 8 de l'ordre du jour : composition du Comité d'audit de l'OMPI (exposé présenté par le président)”.

Document WO/GA/38/16 de l'OMPI intitulé “Composition du Comité d'audit de l'OMPI”, daté du 5 septembre 2009 et soumis à la quarante-septième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI, tenue du 22 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2009.

## AUTRES COURRIERS/DOCUMENTS

### *Évaluation des insuffisances en ce qui concerne les procédures de contrôle interne*

Lettre adressée par le président au directeur général et lettre de M. Treen, directeur de la Division de l'audit et de la supervision internes, toutes deux datées du 16 septembre 2009, relatives à l'examen préliminaire du mandat du Comité d'audit pour le projet d'examen du contrôle interne et de l'évaluation des insuffisances.

Lettre datée du 21 septembre 2009 adressée au président à propos de l'évaluation des insuffisances en ce qui concerne les procédures de contrôle interne.

Document de base : diffusé à la quatorzième réunion du Comité d'audit :  
"Examen du contrôle interne et évaluation des insuffisances"

### *Rapport sur la quatorzième réunion du Comité d'audit de l'OMPI*

Lettre datée du 20 octobre 2009 adressée par M. Favatier, directeur financier (contrôleur), au président pour fournir des observations sur le rapport sur la quatorzième réunion du Comité d'audit de l'OMPI (document WO/AC/14/2 Rev.).

#### Documents de base :

Document WO/AC/14/2 Rev. : Rapport sur la quatorzième réunion du Comité d'audit de l'OMPI, daté du 21 septembre 2009.

*Diffusés à la quatorzième réunion du Comité d'audit* : lettre datée du 6 avril 2009 adressée par M. P. Favatier au président pour transmettre le "Document sur la phase initiale du projet de mise en œuvre du Règlement financier et de son règlement d'exécution ainsi que des normes comptables internationales du secteur public" (projet FRR-IPSAS), version 2.1 datée du 30 mars 2009, établie par Robert Lawton, et le "Journal de gestion des risques pour le projet de mise en œuvre FRR-IPSAS", mis à jour le 30 mars 2009.

Document WO/PBC/14/6 de l'OMPI intitulé "Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre d'un module informatique pour assurer la conformité avec le nouveau Règlement financier et son règlement d'exécution et les normes IPSAS", daté du 30 juillet 2009.

Document WO/PBC/14/8 de l'OMPI intitulé "État d'utilisation des réserves", daté du 15 août 2009.

Document WO/PBC/13/6 de l'OMPI intitulé "Utilisation proposée des réserves disponibles : tour d'horizon et contexte", daté du 13 novembre 2008.

[L'annexe IV suit]

ANNEXE IV

Réunion avec les représentants des États membres de l'OMPI  
4 décembre 2009

Liste des participants

AFRIQUE DU SUD/SOUTH AFRICA

Susanna CHUNG (Ms.), Second Secretary, Economic Development, Permanent Mission, Geneva

ALGERIE/ALGERIA

Hayet MEHADJI (Mrs), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

ALLEMAGNE/GERMANY

Anjulie BARYALI (Ms.), Permanent Mission, Geneva

AUSTRALIE/AUSTRALIA

Peter HIGGINS, First Secretary, Permanent Mission, Geneva

BRESIL/BRAZIL

Thais VALÉRIO DE MESQUITA (Ms), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

CHINE/CHINA

WANG Xiaoying, First Secretary, Permanent Mission, Geneva

COSTA RICA

Carlos GARBANZO, Minister Counselor, Permanent Mission, Geneva

ÉGYPTE/EGYPT

Mohamed GAD, First Secretary, Permanent Mission, Geneva

EL SALVADOR

Rodrigo RIVAS MELHADO, Minister Counselor, Permanent Mission, Geneva

ÉQUATEUR/ECUADOR

Luís VAYAS VALDIVIESO, First Secretary, Permanent Mission, Geneva

ESPAGNE/SPAIN

Miguel Ángel VECINO QUINTANA, Counselor, Permanent Mission, Geneva

Nuria URQUIA (Ms.), Permanent Mission, Geneva

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE/UNITED STATES OF AMERICA

Susan FALATKO (Ms.), First Secretary, Permanent Mission, Geneva

Deborah LASHLEY-JOHNSON (Ms.), Intellectual Property Attaché for Economic and Science Affairs, Permanent Mission, Geneva

FRANCE

Albert ALLO, Counselor, Financial Affairs, Permanent Mission, Geneva

KIRGHIZISTAN/KYRGYZSTAN

Askhat RYSKULOV, Counselor, Permanent Mission, Geneva

MEXIQUE/MEXICO

Arturo HERNANDEZ BUSAVE, Ambassador, Deputy Permanent Representative, Permanent Mission, Geneva

Jose Ramon LORENZO DOMINGUEZ, First Secretary, Permanent Mission, Geneva

SERBIE/SERBIA

Ms. Vesna FILIPOVIC-NIKOLIC, Counselor, Permanent Mission, Geneva

SUISSE/SWITZERLAND

Alexandra GRAZIOLI (Ms.), Senior Legal Advisor, Swiss Federal Institute of Intellectual Property, Berne

YEMEN/YEMEN

Fawaz Al-Rassas, Second Secretary, Permanent Mission, Geneva

[L'annexe V suit]

## ANNEXE V

**Extrait du Règlement intérieur du Comité consultatif  
indépendant pour les questions d'audit des Nations Unies :**

**“IX. SECRETAIRE DU COMITE”<sup>23</sup>**

**(voir le paragraphe 105 ci-dessus)**

“27. Le Secrétaire exécutif du Comité, qui exerce ses fonctions à temps plein et est mis à la disposition du Comité par le Département de la gestion du Secrétariat de l'ONU, s'acquitte des tâches suivantes :

- “a. il gère les procès-verbaux et les autres documents officiels du Comité, qui sont conservés dans son bureau, au Siège de l'Organisation;
- “b. il aide le Président à établir l'ordre du jour, à rédiger des lettres et à élaborer les documents techniques qui seront examinés durant la session;
- “c. il fait des travaux de recherche et d'analyse approfondis sur les questions qui présentent le plus d'importance pour le Comité;
- “d. il établit des rapports et présente des informations en se fondant sur ses travaux de recherche et d'analyse;
- “e) il établit le projet de procès-verbal de la session et le distribue à tous les membres pour approbation à la session suivante;
- “f) il distribue le procès-verbal définitif de chaque session;
- “g) il tient le Comité informé de l'évolution des questions dont s'occupe l'Organisation, notamment des décisions de politique générale, décisions des organes intergouvernementaux et débats d'experts se rapportant aux travaux du Comité;
- “h) il fournit promptement aux membres les informations et les documents dont ils ont besoin pour élaborer à l'intention de l'Assemblée générale des rapports complets et exacts sur les travaux du Comité;
- “i) il établit des notes d'information à l'intention du Président du Comité;
- “j) il établit le projet de rapport annuel qui sera présenté à l'Assemblée générale, lequel contient les avis du Comité et décrit l'activité qu'il a menée pour s'acquitter de ses responsabilités; il présente le projet de rapport aux membres du Comité pour examen et approbation;
- “k) il se tient en rapport avec l'administration, les fonctionnaires clefs des entités qui font des vérifications au Secrétariat de l'ONU et les secrétariats du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale, du Corps commun d'inspection et du Comité du programme et de la coordination;
- “l) il prend les dispositions nécessaires pour que les salles de conférence, services d'interprétation et autres éléments matériels soient disponibles;
- “m) il veille à ce que le bureau du secrétariat du Comité soit bien géré, et notamment à ce qu'il s'y trouve une collection d'ouvrages sur les questions administratives et budgétaires touchant les activités d'audit et de contrôle;

---

<sup>23</sup>

Règlement intérieur du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit, adopté par ledit comité le 22 février 2008 à sa première session et soumis à la soixante-troisième session de l'Assemblée générale (document A/63/328).

- “n) il veille à ce que le Secrétariat prenne à temps les dispositions nécessaires pour les déplacements des membres du Comité et le remboursement des frais s’y rapportant;
- “o) il s’acquitte des autres fonctions et tâches dont le Président le charge en consultation avec les autres membres du Comité.”

[Fin de l’annexe V et du document]